

Conseils clés destinés aux voyageurs arrivant au Royaume-Uni

1. Si vous prenez l'avion, prenez le temps de remplir la fiche « Advance Passenger Information » (API) avec soin bien avant d'embarquer.
2. Si vous n'êtes pas un ressortissant du Royaume-Uni ou de l'Espace économique européen (EEE), vous devez remplir une carte de débarquement avant d'arriver au contrôle à la frontière.
3. Ayez votre passeport en main. S'il se trouve dans une pochette, enlevez-la. N'oubliez pas d'ôter vos lunettes, lunettes de soleil, chapeau ou écharpe.
4. Si vous voyagez en famille, avancez ensemble jusqu'au guichet de contrôle des passeports.
5. Si vous êtes un ressortissant du Royaume-Uni/de l'EEE, êtes âgé de 18 ans ou plus et détenez un passeport électronique avec ce symbole  sur la couverture, vous pouvez utiliser les portes « ePasseport ». Les ressortissants de l'EEE doivent toutefois veiller à utiliser leur passeport, et non leur carte d'identité, pour pouvoir franchir ces portes.
6. Pour lutter contre la traite des enfants, les personnes voyageant avec des mineurs de moins de 18 ans n'étant pas leurs propres enfants ou n'ayant pas le même nom de famille qu'eux pourront être interrogés sur leur lien avec l'enfant en question.
7. Si vous n'êtes pas originaire de l'EEE, attendez-vous à ce que les agents vous posent quelques questions simples au guichet sur votre séjour au Royaume-Uni. Gardez toute information concernant votre séjour, y compris votre lieu d'hébergement, dans votre bagage à main.
8. N'importez aucune viande ou produit laitier non-originaux de l'Union européenne (UE). Des restrictions s'appliquent également à certains remèdes « traditionnels », produits alimentaires comme le poisson, les œufs, le miel, certains fruits, légumes et plantes. En cas de doute, demandez conseil à un agent de contrôle.
9. L'importation de produits d'origine animale ou d'espèces protégées, comme l'ivoire ou le corail, est contraire à la loi.
10. Des restrictions s'appliquent également sur la valeur et la quantité de tabac, d'alcool et de cadeaux que vous pouvez introduire sur le territoire du Royaume-Uni. Si vous dépassez la franchise douanière autorisée et ne déclarez pas ces marchandises, vous risquez de vous les faire retirer dans leur totalité.
11. N'importez jamais de contrefaçons, drogues illégales, armes offensives, ou de matériel indécent ou obscène.
12. Si vous détenez 10 000 € ou plus en liquide, dans n'importe quelle devise, veuillez le déclarer si vous provenez d'un pays extérieur à l'UE.
13. Ne donnez jamais de renseignements faux ou trompeurs, y compris des documents contrefaits ou falsifiés.

Pour plus d'informations sur les contrôles aux frontières britanniques, rendez-vous sur www.GOV.UK/uk-border-control.

Une fois les contrôles douaniers passés, nous vous souhaitons un agréable séjour au Royaume-Uni. Rendez-vous également sur www.visitbritain.com pour découvrir tout ce que le pays peut vous offrir !